NOTRE DAME DES LANDES

publié le **19/01/2018**, vu **657 fois**, Auteur : Maître Michel BENICHOU

Le Président de la République vient de décider l'abandon du projet d'aéroport à Notre Dame des Landes.

Le Président de la République vient de décider l'abandon du projet d'aéroport à Notre Dame des Landes. On peut considérer que c'est un recul de l'Etat de droit puisque toutes les décisions de justice étaient favorables à ce projet en ayant repoussé les recours contre les différents actes administratifs. On peut également dire que c'est un recul de la démocratie locale puisqu'un référendum avait eu lieu et qu'il avait donné une large majorité en faveur de cet aéroport. On peut enfin estimer que c'est un recul concernant la légitimité des élus qui, majoritairement, s'étaient engagés en faveur de cet aéroport. Enfin, quelle que soit la pertinence de ce projet, c'est une prime à la violence. Il suffit d'une poignée de personnes déterminées, occupant les lieux, pour amener le Gouvernement à reculer sans gloire. Cela s'était déjà vu concernant l'écotaxe avec les bonnets rouges bretons. Cela se constate maintenant avec Notre Dame des Landes. Demain, les opposants à un projet utiliseront la même méthode : violences, squats, recours et feront plier le gouvernement.

Décidemment, l'Etat est en recul. Personne ne peut se réjouir de cet évènement.

Michel BENICHOU

Copyright © 2026 Légavox.fr - Tous droits réservés